



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU
12 JUILLET 2023

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le douze juillet deux mille vingt trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le six juillet deux mille vingt trois et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Louis-Hervé TRELLU, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Bernard MAYER, Joëlle BENAZET, Violette ROMERA, Hubert BACHELARD, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, François BERGA, Corinne ARCHAMBAULT, Kellie CARMET, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Magalie TRAMIER

REPRESENTES : Alain ARIA à Jean-Jacques DECORDE, Bruno BRETON à Bernard RAMOND, Jocelyne PASTOR à Hervé SUGNER, Diana PELLETIER à Claire BLANC, Philippe BERNARD à Jacques GAÏOLI, Hélène ALLIETTA à François BERGA

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2023-075	Enfance / jeunesse Rapport annuel d'activité 2022 de la délégation de service public « DSP » pour l'accueil de la petite enfance en établissement multi-accueil
-----------------------------	---

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2018-061 du 16 mai 2018 de service public pour l'accueil de la petite enfance en établissement

Conformément aux dispositions de l'article L.3131-5 du code de la commande publique, le délégataire doit produire chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des services.

Conformément aux dispositions de l'article L 1411-3 du Code général des collectivités territoriales ce rapport est soumis à l'examen du Conseil Municipal qui en prend acte.

La DSP confiée à la Société Maison Bleue concerne 2 structures : le multi-accueil Le Nid, 12-14 avenue des Quatre Thermes, et le multi-accueil Les Touchatout, route de Caireval.

Pour le multi-accueil le Nid :

- Le personnel est composé d'1 directrice infirmière, 1 psychologue, 3 auxiliaires de puériculture, 5 auxiliaires de crèche, 2 agents de service et 1 personnel encadrant non qualifié,
- 79 enfants ont été accueillis sur l'exercice 2022, représentant 73 familles,
- La priorité est donnée aux familles lambescaines pour les inscriptions,
- Le taux d'occupation réelle est de 86.59%, le taux d'occupation facturé est de 91.25%,
- La participation familiale moyenne est de 1.94 euros pour une facture moyenne de 314.07 euros,
- La structure accueille 1 enfant handicapé, 2 enfants font l'objet d'un PAI,
- 77.8% des parents sont satisfaits ou très satisfaits de la gestion de la crèche,
- Le total des charges de la structure est de 734 307,03 euros,
- Le total des produits est de 734 307,03 euros dont :
 - o 385 930.87 euros de prestation de service (PS) de la CAF,
 - o 200 683.96 euros de participations familiales non déductibles de la PS,
 - o 147 000 euros de subventions et prestations de service communales.

Pour le multi-accueil Les Touchatout :

- Le personnel est composé d'1 directeur éducateur de jeune enfant, 1 psychologue, 4 auxiliaires de puériculture, 6 auxiliaires de crèche, 1 agent polyvalent et 1 agent de service,
- 85 enfants ont été accueillis sur l'exercice 2022, représentant 79 familles,
- La priorité est donnée aux familles lambescaines pour les inscriptions,
- Le taux d'occupation réelle est de 72.07%, le taux d'occupation facturé est de 84.14%,
- La participation familiale moyenne est de 1.87 euros pour une facture moyenne de 266.51 euros,
- La structure n'accueille pas d'enfant handicapé et 3 enfants faisant l'objet d'un PAI,
- 76.9% des parents sont satisfaits ou très satisfaits de la gestion de la crèche,
- Le total des charges de la structure est de 716 412.74 euros,
- Le total des produits est de 777 642.60 euros dont :
 - o 341 865.31 euros de prestation de service (PS) de la CAF,
 - o 171 286.14 euros de participations familiales non déductibles de la PS,
 - o 227 900 euros de subventions et prestations de service communales.

**Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le

ID : 013-211300504-20230712-DB2023_075-DE



- **PREND** acte des rapports d'activités 2022 de la société **Maison Blanche**, délégataire du service public pour l'accueil de la petite enfance en établissement multi accueil
- **PRECISE** que conformément à l'article R.1411-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces rapports seront joints au compte administratif
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance

Anne-Laure JOLY



Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND

Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le



ID : 013-211300504-20230712-DB2023_075-DE